

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30157**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Optique professionnelle (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Franche-Comté - Besançon, Université du Littoral Côte d'Opale, Université de Nîmes, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Aix-Marseille Université, Université de Lorraine, Université de la Rochelle, Université de Strasbourg, Université de Tours, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente, 331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Mise en œuvre d'examens de vue (bilan amétropique, accommodatif et de la vision binoculaire)
- Adaptation des lentilles de contact souples (sphériques, toriques ou destinées à la compensation de la presbytie) et rigides sphériques
- Réponse aux besoins visuels spécifiques des sujets atteints de basse vision en leur proposant les équipements optiques adéquats
- Vente, achat et distribution des produits et des services en magasin ou en entreprise
- Conduite et développement de fichiers clients fournisseurs, prospects, particuliers ou professionnels
- Présentation des produits ou services d'optique et de lunetterie
- Négociation des conditions de vente et les services joints
- Suivi commercial et administratif de la vente
 - Adapter un équipement en lentille de contact afin de corriger une amétropie
 - Prendre en charge les cas de basse vision afin de proposer les équipements spécifiques adaptés aux malvoyants
 - Adapter sur prescription médicale la correction visuelle des patients présentant des pathologies oculaires ou des conditions optiques intraoculaires complexes
- Gérer un box d'optométrie et/ou de contactologie au sein d'un magasin d'optique ou d'un centre de la vision
- Conseiller les clients sur les articles optiques, équipements de basse vision, les accessoires
- Réaliser une réfraction objective et subjective pour déterminer avec précision la correction d'une amétropie
- Conseiller les clients sur les conditions de confort visuel qui permettent de limiter la fatigue visuelle au travail ou au domicile
- Conseiller les clients sur les conditions de confort visuel qui permettent de limiter la fatigue visuelle au travail ou au domicile.
- Réaliser une réfraction objective et subjective pour déterminer avec précision la correction d'une amétropie
- Conseiller les clients sur les conditions de confort visuel qui permettent de limiter la fatigue visuelle au travail ou au domicile.
- Communiquer et diffuser sur l'état de l'art en optique ophtalmique afin de promouvoir le métier d'opticien lunetier au sein de diverses structures (presse spécialisée, salons professionnels, colloques, conférences,...)
- Commercialiser des articles (lunettes de soleil, étuis, instruments optiques, produits de conservation et de nettoyage...). Suivre de l'état des stocks, gérer les commandes et la conformité de la livraison
- Suivre le fonctionnement administratif et comptable d'une structure type magasin d'optique
 - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- C22.2 : Fabrication de produits en plastique
- C26 : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
- G47-78A : Commerces de détail d'optique
 - Opticien
- Opticien-Optométriste
- Optométriste
- Conseiller technique **en industrie**
- Conseiller commercial en magasin
- Acheteur (grands magasins, centrale d'achat)
- Adjoint aux responsables de la stratégie commerciale
- Chef de produit, responsable produit, assistant du directeur marketing

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1405 : Optique - lunetterie

J1407 : Orthoptique

M1701 : Administration des ventes

M1704 : Management relation clientèle

D1407 : Relation technico-commerciale

Réglementation d'activités :

Décret n° 2016-1381 du 12 octobre 2016 relatif aux conditions de délivrance de verres correcteurs ou de lentilles de contact oculaire correctrices et aux règles d'exercice de la profession d'opticien-lunetier

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30157 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30157 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30157 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30157 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30157 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30157 - Conception de produits/services	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter un équipement en lentille de contact afin de corriger une amétropie • Prendre en charge les cas de basse vision afin de proposer les équipements spécifiques adaptés aux malvoyants • Adapter sur prescription médicale la correction visuelle des patients présentant des pathologies oculaires ou des conditions optiques intraoculaires complexes • Gérer un box d'optométrie et/ou de contactologie au sein d'un magasin d'optique ou d'un centre de la vision • Conseiller les clients sur les articles optiques, équipements de basse vision, les accessoires • Réaliser une réfraction objective et subjective pour déterminer avec précision la correction d'une amétropie • Conseiller les clients sur les conditions de confort visuel qui permettent de limiter la fatigue visuelle au travail ou au domicile • Conseiller les clients sur les conditions de confort visuel qui permettent de limiter la fatigue visuelle au travail ou au domicile. • Réaliser une réfraction objective et subjective pour déterminer avec précision la correction d'une amétropie • Conseiller les clients sur les conditions de confort visuel qui permettent de limiter la fatigue visuelle au travail ou au domicile.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30157 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et diffuser sur l'état de l'art en optique ophtalmique afin de promouvoir le métier d'opticien lunetier au sein de diverses structures (presse spécialisée, salons professionnels, colloques, conférences,...) • Commercialiser des articles (lunettes de soleil, étuis, instruments optiques, produits de conservation et de nettoyage...).Suivre de l'état des stocks, gérer les commandes et la conformité de la livraison
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30157 - Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre le fonctionnement administratif et comptable d'une structure type magasin d'optique

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018

Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017

Université de La Rochelle, arrêté du : 22/05/2018
Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
Université de Nîmes, arrêté du : 19/01/2018
Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
Université du Littoral côte d'Opale, arrêté du : 19/06/2015
Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016
Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016
Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes, arrêté du : 27/09/2018

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université du Littoral Cote d'Opale](#)

[Université de Nimes](#)

[Université Paris-Sud - Paris 11](#)

[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)

[Université de Tours](#)

[Aix-Marseille Université](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de La Rochelle](#)

[Université de Strasbourg](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :